



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2022

Présents : BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MENAGER Alain

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Modification des statuts du Syndicat d'eau Potable du Sud-Charente

Le Syndicat d'eau potable du Sud-Charente a transféré son siège au 12 rue du Périgord – Saint-Amand de Montmoreau – 16 190 Montmoreau. Ce transfert entraîne la modification des statuts.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité sur cette modification.

Délibération 2 : Vote du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion tenu par la trésorerie ainsi que le compte administratif de la mairie.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	25 387,93 €	61 818,50 €
Dépenses	28 483,57 €	63 104,13 €
Résultat	-3 095,64 €	- 1 285,63 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif.

Délibération 3 : Affectation de résultat

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de :

Fonctionnement : 28 432,01 €

Investissement : 16 799,50 €

Le résultat de clôture de l'investissement ne couvrant pas les restes à réaliser en dépenses, qui s'élèvent à 17 224,00 €, un montant de 424,50 € sera prélevé sur le résultat de clôture de fonctionnement.

Délibération 4 : Subventions aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité de subventionner les associations actives sur la commune ou auxquelles participent des habitants de la commune :

Association ou organisme	Subvention 2022
AJM Montmoreau	50,00 €
ADMR Brossac	80,00 €
AAPPMA du Bassin de la Tude	50,00 €
Football Club du Sud-Charente	50,00 €
GDON Chalais (lutte contre les nuisibles)	60,00 €
Total	290,00 €

Délibération 5 : Vote des taux des impôts locaux 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des impôts locaux au niveau actuel soit :

Taxe foncière bâti : 35,68 %

Taxe foncière non bâti : 25,58 %

Délibération 6 : Budget primitif 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif comme suit :

Investissement

47 039 €

Fonctionnement

86 968 €

Les principaux investissements prévus pour 2022 sont :

- Aménagements d'accessibilité
- Achat et viabilisation de la friche Holden
- Mise à jour du logiciel de comptabilité (norme M57)
- Remplacement du photocopieur (si nécessaire)

Débat : Présentation de la contribution du CAUE sur la friche Holden

Le Maire présente l'étude réalisée par le CAUE au sujet de la friche Holden en cours d'acquisition par la mairie.

Plusieurs hypothèses sont envisagées :

- Aménagement d'un cheminement piéton le long du Reteuil
- Conservation des murs anciens longeant la route et la propriété Holden
- Aménagement de places de stationnement le long de la rue

Le travail sur ces hypothèses d'aménagement sera approfondi.

Questions diverses :

La compagnie Folie Lyrique présente l'opérette « La Belle Hélène » de Jacques Offenbach à l'espace Arc-en-Ciel à Chalais le samedi 09 avril à 20h30.

Renseignements et réservations au : 06 84 38 99 93 ou 06 62 24 49 36.

La prochaine réunion est fixée au lundi 2 mai 2022.

Clôture de la séance à 22h30